

2026 DDCT 174 Mise en place d'une convention de co-production entre la société Usbek & Rica et le Théâtre de la Concorde (8e) pour la seconde édition du "Futur Festival"

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Théâtre de la Concorde, situé au 1, avenue Gabriel, dans le 8ème arrondissement, est un lieu dédié à l'art et la démocratie ouvert en octobre 2024 par la Ville de Paris sous la direction de Elsa Boublil.

Cet « autre théâtre » porte un projet particulier : prendre soin du citoyen et de la démocratie. La vocation du Théâtre de la Concorde est d'offrir aux Parisiennes et Parisiens un espace de débat, de rêve, de réflexion, d'éducation populaire et de création pour décrypter un monde de plus en plus complexe et ainsi questionner notre vie démocratique.

Le Théâtre de la Concorde se veut une porte ouverte sur la création, permettant l'expression libre, le débat, l'échange de savoirs et l'analyse d'un monde en constante évolution. C'est un lieu original qui a pour vocation de remettre l'art et la démocratie au cœur de la cité, avec la création comme porte d'entrée, laissant libre court à l'expression, au débat, à la circulation de savoirs et au décryptage d'un monde de plus en plus complexe.

C'est ainsi qu'en soirée et en journée, des spectacles, des rencontres et des ateliers sont proposés aux Parisiennes et Parisiens pour leur permettre de réfléchir aux grands enjeux de société, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives artistiques et de s'approprier des outils d'expression et de participation citoyenne.

Le Théâtre de la Concorde est ouvert à toutes et tous et propose une programmation avec une politique tarifaire très incitative.

Dans le cadre d'une co-production avec le média Usbek & Rica, le Théâtre de la Concorde accueillera la seconde édition du « Futur Festival » les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2026. Le « Futur Festival », imaginé par Usbek et Rica, est un rendez-vous pour redonner du souffle, de l'élan et l'envie de croire à nouveau au progrès, à condition de le repenser ensemble.

Face à un futur rempli d'incertitudes qui pèsent et inquiètent, cette année le Futur Festival intitulé « Où est passé le fun ? » s'interrogera : a-t-on encore le droit de s'amuser aujourd'hui ? Quelle place reste-t-il pour l'émerveillement, le rire, le plaisir ? Quelles stratégies, intimes et collectives, peut-on mettre en place pour cultiver encore la légèreté ?

Durant deux jours, le Futur Festival proposera gratuitement au public parisien des débats, des rencontres et des expériences pour continuer à cultiver le rire, le plaisir et l'émerveillement aujourd'hui.

La convention de co-production entre Usbek & Rica et la Ville de Paris a pour objet de définir et de répartir les conditions, modalités et engagements des parties pour l'organisation et la co-production de l'opération intitulée « Futur Festival » qui se déroulera au Théâtre de la Concorde.

Cette co-production vise une situation dans laquelle Usbek & Rica et la Ville de Paris mettent en commun des moyens dont ils profitent réciproquement. Il infère de cette relation que chacune des parties offre des contributions nécessaires à la mise en place du « Futur Festival » et ce, de bout en bout. Les contributions sont réputées équilibrées.

Usbek & Rica et la Ville de Paris s'entendent sur le fait que ce « Futur Festival » sera accessible gratuitement par tous et est entièrement dénuée de tout intérêt lucratif pour les parties. Par conséquent, cette co-production sert l'intérêt général.

L'engagement de la Ville de Paris est suspendu à l'approbation de la convention de co-production par le Conseil de Paris et à son autorisation de la signer donnée au Maire de Paris.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris